

TOUS À L'ÉCOLE كلنا في المدرسة

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD
INITIATIVE MONDIALE EN FAVEUR
DES ENFANTS NON SCOLARISÉS



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
DE LA FORMATION ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉSUMÉ

MAROC

RAPPORT NATIONAL SUR
LES ENFANTS NON SCOLARISÉS

MAIS 2015



unissons-nous
pour les enfants

unicef 

Résumé

L'assurance du droit à l'éducation est le pilier fondamental des droits de l'enfance ainsi qu'un processus complexe nécessitant la convergence d'un ensemble de mesures issues des politiques sociales et plus particulièrement des politiques éducatives. Ces politiques définies par les orientations générales des stratégies nationales restent tributaires de la visibilité qu'ont les acteurs nationaux de la situation de l'enfance au Maroc et particulièrement de la disponibilité de bases d'information intelligibles pouvant amener l'action politique à plus d'efficacité dans sa lutte contre l'exclusion sociale des enfants.

Conscient de l'importance de l'information comme outil définissant les orientations des mesures des politiques sociales et éducatives, et avec le concours de l'institut statistique de l'UNESCO, UNICEF lance l'Initiative mondiale en faveur des enfants en dehors de l'école. Cette initiative a pour objectif de rendre disponible l'information sur les caractéristiques de l'enfance en dehors de l'école, les facteurs associés à l'exclusion scolaire et la description des mesures politiques visant la garantie du droit à l'éducation particulièrement dans les cycles fondamentaux.

Dans la continuité de ses travaux, l'Instance nationale d'évaluation auprès du conseil supérieur de l'enseignement, en collaboration avec l'UNICEF, mène l'Initiative sur le plan national en consolidant les efforts diagnostics des acteurs nationaux et en agrémentant l'analyse de la problématique de l'exclusion scolaire, menée par ses cadres, à partir d'une vision externe consciente de la complexité du phénomène d'exclusion scolaire et de l'objectivité analytique que requiert un tel exercice.

Pour ce faire, la méthodologie adoptée par l'Initiative, et adaptée au contexte national, repose sur une vision plus large mettant l'enfant, plutôt que l'élève, au centre de ses préoccupations. Elle repose sur un modèle basé sur Cinq dimensions d'exclusion scolaire (5DE), qui structurent l'appréhension des phénomènes d'abandon scolaire, de la non-scolarisation et du risque de décrochage scolaire.

Les Cinq dimensions* de l'exclusion scolaire :

Enfants exclus de l'école	Dimension 1 : Enfants en âge d'être préscolarisés et non scolarisés dans le Préscolaire et le Primaire
	Dimension 2 : Enfants en âge d'être au Primaire et non scolarisés dans le Primaire ou au Collège
	Dimension 3 : Enfants en âge d'être au Collège et non scolarisés dans le Primaire, au Collège et qualifiant
Enfants risquant le décrochage scolaire	Dimension 4 : Enfants inscrits au Primaire et exposés au risque de décrochage scolaire
	Dimension 5 : Enfants inscrits au Collège et exposés au risque de décrochage scolaire

(*) Voir l'introduction du rapport pour plus de détails

L'adaptation de l'approche conceptuelle de l'initiative mondiale au contexte national nous amène à inclure des groupes spécifiques d'enfants. Le premier concerne les enfants qui atteignent l'âge de scolarisation au cycle Primaire (CINE1) et qui restent inscrits au cycle Préscolaire (CINE0) ainsi que ceux qui atteignent l'âge de scolarisation post-obligatoire et devraient être inscrits au Lycée (CINE3) mais qui sont encore inscrits à l'école Primaire ou au Collège (CINE2). L'âge couvert par la première dimension a été étendu aux enfants ayant 4 et 5 ans, âges de préscolarisation officiels au Maroc. L'analyse de la Dimension 1 comporte ainsi l'analyse conjointe de la tranche d'âge officielle et des enfants de 4 ans et de 5 ans séparément.

Les enfants en dehors du système éducatif

La Dimension 1 inclut plus de 37% d'enfants âgés de 4 et 5 ans qui sont en dehors de toute forme de scolarisation soit approximativement plus de 430 000 enfants qui restent en dehors du cycle Préscolaire.¹ Le profil le plus touché est celui des filles en milieu rural dont plus de 69% ne sont pas inscrites au cycle Préscolaire. L'enfant en milieu rural en général reste plus touché par l'exclusion à cet âge que celui vivant en milieu urbain. L'inclusion des enfants au cycle Préscolaire montre également des disparités très marquée territorialement avec des régions, comme celle du Grand Casablanca, qui atteignent des niveaux d'universalisation de ce cycle alors que d'autres comptent des niveaux très faibles de préscolarisation ne dépassant pas le tiers des cohortes d'enfants en âge du Préscolaire comme celle de l'Oriental ou encore de Tadla-Azilal. Ce clivage territorial est fortement lié au taux de ruralité de la population et à moindre effet à la pauvreté et la vulnérabilité économique.

Un peu moins de 68 mille enfants constituent la Dimension 2, soit 2% de l'ensemble des enfants âgés de 6 à 11 ans devant être scolarisés au cycle Primaire. Un faible pourcentage des enfants à cet âge restent encore inscrits au cycle Préscolaire. Celui-ci avoisine les 0,75% de l'ensemble des enfants ayant l'âge de scolarisation au Primaire. Les filles en milieu rural sont les plus touchées par l'exclusion à cet âge suivies de l'enfant rural de manière plus générale. Trois pour cent d'entre elles ne bénéficient pas de la scolarité obligatoire portant le taux d'exclusion des enfants ruraux à 3,5% contre moins de 1% chez leurs pairs urbains.

La part d'exclusion permanente du système éducatif à cet âge atteint cependant 3,6%. Plus de la moitié des enfants exclus, soit plus de 60%, sont des filles qui ne parviendront jamais à rejoindre l'école. L'exclusion des enfants en âge du Primaire touche particulièrement ceux de 11 ans, âge de transition du Primaire au Collège. Le taux d'exclusion à cet âge avoisine les 5,4% et montre une différence entre filles et garçons avec un taux de 2,6% chez ces derniers contre 8,4% chez les filles.

La Dimension 3 enregistre le taux d'exclusion le plus élevé parmi les trois dimensions avec plus de 400 000 enfants âgés de 12 à 14 ans non scolarisés, soit un taux de plus de 22,8%. Plus de la moitié d'entre eux environ n'ont jamais atteint le cycle Secondaire contre 31% l'ayant atteint mais ayant décroché avant la fin de leur scolarité fondamentale. Cette tranche d'âge se distingue par un taux d'exclusion croissant qui passe de 15% chez les enfants âgés de 12 ans à 32% chez ceux âgés de 14 ans. Les enfants ruraux sont les plus touchés particulièrement les filles rurales dont 44,2% entre 12 et 14 ans sont toujours non scolarisées, contre 9% pour les enfants en milieu urbain. Ajoutons que 30% des enfants scolarisés à cet âge sont encore au cycle Primaire.

L'étude des Dimensions 4 et 5 nous amène à évaluer un certain nombre d'indicateurs dont les taux de redoublement, d'abandon et de fréquentation dans le primaire et au Collège. On voit d'emblée que les taux de redoublement les plus bas se trouvent dans le cycle primaire privé, dont la majorité des enfants ont fréquenté le préscolaire moderne, et que parmi les élèves du secteur public les taux les plus élevés sont enregistrés en

¹ Les graphiques pour la population âgée de 5 ans sont présentés tout spécialement pour la Dimension 1. Ce rapport offrira aussi les graphiques pour la population âgée de 4 à 5 ans, âge officiel pour l'éducation préscolaire.

milieu rural. On remarque ensuite qu'un grand nombre des enfants scolarisés accèdent au Primaire avec retard, voire plus d'un an pour 17% d'entre eux, le taux le plus élevé étant de 21% en milieu rural.

Les trois premières dimensions analysent deux populations spécifiques d'enfants. La première est celle des enfants souffrant d'un handicap. Plus de 90% d'entre eux restent en dehors de toute forme de scolarisation, ceux âgés de 6 à 11 ans étant sensiblement plus touchés par l'exclusion (93%) que ceux âgés de 12 à 14 ans (91%) ainsi que les enfants du milieu rural et plus particulièrement les filles.

La seconde est celle des enfants exposés au travail dès leur jeune âge, leur taux croissant avec l'âge. Moins de 1,6% des enfants âgés de 9 à 11 ans exercent une activité professionnelle, et ce exclusivement en milieu rural. Ce taux passe à 6% parmi les enfants en âge du Collège et, même si les enfants de milieu rural sont défavorisés avec un taux de 11% contre 1,2% pour les enfants de milieu urbain, la nature du travail est très différente dans ces deux milieux. En milieu rural le travail concerne en majorité des activités dans le cadre familial et seuls 5% des enfants sont rémunérés, alors qu'en milieu urbain 20% des enfants qui travaillent sont rémunérés et la moitié d'entre eux sont apprentis ce qui handicape la poursuite de leur scolarité.

Les obstacles à l'inclusion scolaire des enfants

Le rapport analyse les facteurs ayant un effet sur l'exclusion scolaire et constituant les barrières les plus importantes à la scolarisation des enfants et distingue ceux liés à la demande éducative, en particulier les barrières économiques et sociales de ceux liés à l'offre éducative mise en place.

Dans le Préscolaire les barrières économiques sont plus importantes vu le caractère majoritairement privé de l'offre, et sur le plan social compte tenu du fait que la grande partie de l'offre provient du secteur traditionnel, la discrimination des filles est accrue en milieu rural.

Dans le Primaire où les taux de scolarisation sont pourtant quasi universels les barrières de l'offre constituent encore un frein important à la continuité de la scolarisation des enfants. Les obstacles structurels liés au retard d'accès et au redoublement représentent les facteurs majeurs de l'abandon scolaire. Le retard d'accès semble être une particularité du milieu rural où, couplé avec une faible préscolarisation, il n'aide pas à une homogénéisation des cohortes intégrées au cycle Primaire tant sur le plan de l'âge que celui des acquis. Les taux de redoublement élevés témoignent du faible niveau d'acquisition des élèves scolarisés et de la faible qualité des environnements scolaires.

Dans le Secondaire les barrières socio-économiques deviennent plus importantes que dans le Primaire. Le taux d'enfants au travail témoigne des difficultés financières auxquelles font face de nombreux ménages, en particulier en milieu rural. Sur le plan social les filles de milieu rural sont plus défavorisées que les garçons et donc moins nombreuses à entrer au Collège. Le nombre de Collèges, ne suffisant pas à couvrir les besoins en milieu rural est en partie responsable de ces barrières économiques et sociales. La discrimination genre en milieu rural est ainsi très liée à cette offre insuffisante et non adaptée territorialement, et à un moindre effet à un faible niveau de la qualité de l'équipement et du climat scolaire.

On note cependant, et ce particulièrement en milieu rural, un engagement de plus en plus grand des parents en ce qui concerne la scolarisation de leurs enfants. Il se manifeste par leur un effort financier croissant et témoigne de la meilleure perception qu'ils ont de l'importance de l'éducation pour les enfants. On relève des difficultés économiques particulières chez les familles nombreuses et les familles monoparentales où les femmes se retrouvent en grande majorité chefs de ménages. On remarque enfin un fort manque d'offre scolaire adaptée aux enfants à besoins spécifiques et une

progression très lente de cette offre en comparaison avec celle relativement rapide de la scolarisation au Primaire. Ce manque est responsable du faible taux de scolarisation de ces enfants.

Les politiques éducatives et sociales liées à l'exclusion scolaire

Les stratégies nationales en matière de renforcement et de développement des politiques sociales en général et éducatives en particulier montrent un fort engagement de l'Etat quant à l'amélioration des conditions de vie de la population avec un renforcement des mécanismes mis en place pour le développement et l'amélioration du système éducatif. Cet engagement est particulièrement visible à travers l'effort financier important envers les secteurs sociaux – il représente plus du tiers du budget de l'Etat, et ce depuis 2009. La part du secteur éducatif représentant plus de 80% de ce dernier fait de ce secteur la pierre angulaire du développement social au Maroc et le hausse au rang des priorités nationales.

Les politiques nationales, particulièrement depuis le début du nouveau millénaire, ont renforcé les mécanismes visant la lutte contre l'exclusion scolaire. Dans le secteur éducatif, plusieurs programmes ont été développés au niveau de l'extension de l'offre scolaire, de l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants et de la lutte contre les facteurs socio-économiques liés à la non-scolarisation et la déscolarisation. Les plus récents sont ceux développés dans le cadre « programme d'urgence » de 2009 à 2012, qui au-delà de garantir une couverture globale du cycle Primaire et l'extension relative du cycle du Collège, compte des actions spécifiques liées à l'amélioration de l'égalité des chances de scolarisation pour les enfants.

Le Programme d'Urgence, qui s'inscrit dans la continuité de la réforme décennale enclenchée par la « Charte d'Education et de Formation », intègre les actions spécifiques à la garantie de l'obligation scolaire sous un ensemble d'actions regroupant à la fois l'extension de l'offre scolaire obligatoire, le développement de celle du cycle Préscolaire, l'amélioration de la qualité des infrastructures scolaires et l'amélioration de la qualité de la vie scolaire. De plus deux Dimensions concernent spécifiquement la lutte contre le décrochage et le redoublement scolaire et le renforcement de l'équité d'accès au système incluant les enfants à besoins spécifiques. Le programme « Tayssir » de transfert monétaire conditionnel à la scolarisation des enfants reste l'une des mesures phares visant la lutte contre les barrières socio-économiques liées à l'exclusion scolaire. La progression très rapide du nombre d'enfants bénéficiaires, à plus d'un million d'élèves, et son extension entamée pour le cycle du Collège témoigne de l'importance accordée à la lutte contre les facteurs externes au système entravant l'atteinte de l'obligation scolaire.

Sur le plan de la gouvernance du système, la décentralisation enclenchée par la création d'académies d'éducation et de formations régionales a été renforcée par la délégation de plus de pouvoirs centraux vers le niveau régional en vue d'une autonomisation des entités territoriales. L'instauration d'une démarche « projet » a amélioré les mécanismes de gestion des différents programmes en permettant une plus grande visibilité dans l'exécution des actions et la définition des responsabilités aux différents niveaux du système éducatif.

Il est par contre important de noter que malgré l'existence de mécanismes d'évaluation, internes et externes au système, très avancés en matière de diagnostic et de mise à disposition d'informations, la mise en œuvre des orientations régulatrices du système reste confrontée à une lenteur d'exécution des programmes, notamment ceux relatifs à l'extension de l'offre scolaire, et à des mécanismes de gouvernance encore faibles au niveau des entités décentralisées. Notons également que le manque de visibilité territoriale des conditions de vie des enfants freine encore l'efficacité des mesures entreprises particulièrement quand il s'agit des plus vulnérables d'entre eux.

**Pour plus d'information
consultez notre site internet :**
www.oosci-mena.org

UNICEF Maroc

13 Bis, Rue Jaafar Essedik
Agdal, Rabat, Maroc

Tél : +212 537 75 97 41

Fax : +212 537 75 97 60

Courriel : rabat@unicef.org

Site web : www.unicef.org/maroc